

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pouvoir adjudicateur :

Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise

Objet du marché : Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

**Lot géographique n° 1
communes des Deux Sèvres SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin**

**Lot géographique n° 2
communes en Vendée SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin**

**Lot géographique n° 3
communes en Vendée SAGE Vendée**

Marché sur procédure adaptée passé en application de l'article 28 du code des marchés publics et sous la forme d'un marché à bons de commande tel que défini à l'article 77 du CMP.

Cahier des Clauses Administratives Particulières et Techniques Particulières (CCAP et CCTP)

Personne représentant le pouvoir adjudicateur

M. le Président de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise

Comptable public assignataire

Madame le payeur départemental des Deux-Sèvres

Sommaire

Liste des tableaux	3
Liste des cartes.....	3
Sigles	4
Article 1. Objet de l'étude	5
Article 2. Contexte de l'étude.....	5
Article 3. Parties prenantes	6
Article 4. Périmètre de l'étude ; identification des lots.....	6
Article 5. Contenu de la prestation.....	7
Profil du prestataire	7
Principes de l'inventaire.....	7
Identification et délimitation des zones humides	8
Bancairisation de la donnée.....	10
Caractérisation.....	10
Reconnaitances de terrain.....	12
Période d'investigation.....	12
Période d'investigation.....	12
Article 6. Contenu de la prestation.....	13
Aspects cartographiques.....	13
Concertation	13
Animation du groupe d'acteurs locaux	13
Communication	15
Article 7. Récapitulatif du déroulement de la prestation	16
Article 8. Documents mis à disposition à la notification du marché	18
Données mises à disposition par le maître d'ouvrage IIBSN.....	18
Autres données pour le lot 2 & lot 3	18
Convention de mise à disposition.....	19
Article 9. Restitution et documents attendus.....	19
Restitution finale à la commune.....	19
☞ Format papier	19
☞ Format informatique.....	20
Propriété des données.....	20
Restitution finale à la structure porteuse du SAGE.....	20

Article 10. Lieu d'exécution	20
Lieu d'exécution des réunions et rencontres	20
Article 11. Pénalités pour retard.....	21
Article 12. Obligations du prestataire	21
Obligations du prestataire.....	21
Obligation de discrétion et propriété intellectuelle	21
Délai de garantie.....	21
Article 13. Dérogation au CCAG.....	21
Annexes	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Distribution par lot des communes et leur Superficie maximum à inventorier en ha	6
Tableau 2	Ensemble des descripteurs disponibles dans Gwern : distinction entre « saisie obligatoire », « saisie optionnelle » et « saisie à ne pas réaliser »	11
Tableau 3	Période d'investigation préconisée pour chaque commune à inventorier.....	12
Tableau 4	Ensemble des descripteurs pouvant être communiqués par le groupe d'acteurs locaux complétant l'expertise du prestataire	14
Tableau 5	Synthèse des étapes de l'inventaire ; relation prestataire / commune (cf. modalités d'inventaires)	17

LISTE DES CARTES

Carte 1	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = AIFFRES.....	26
	enveloppes de probabilité de présence des zones humides=.....	26
Carte 2	LA COUARDE	26
Carte 3	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	26
Carte 4	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SCILLE	26
Carte 5	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = BENET	27
Carte 6	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = BOUILLE-COURDAULT	27
	enveloppes de probabilité de présence des zones humides =.....	27
Carte 7	FONTAINES	27
Carte 8	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = MONTREUIL	27
Carte 9	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = NIEUL-SUR-L'AUTISE.....	28
Carte 10	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.....	28
Carte 11	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = VELLUIRE	29
Carte 12	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = BREUIL-BARRET	30

Carte 13	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = LONGEVES.....	30
Carte 14	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = PISSOTTE.....	30
Carte 15	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SAINT-MICHEL- LE-CLOUCQ	30
Carte 16	enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SERIGNE.....	31
Carte 17	probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)= AIFFRES	32
Carte 18	probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)= NIEUL- SUR-L'AUTISE	32
Carte 19	probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)= LONGEVES 85	32
Carte 20	Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000 NIEUL-SUR- L'AUTISE.....	33
Carte 21	Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000 LONGEVES 85	33

SIGLES

IIBSN	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise
SNMP	Sèvre Niortaise Marais Poitevin
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
CLE	Commission Locale de l'Eau
MP	Marais Poitevin
FMA	Forum des Marais Atlantiques

Article 1. Objet de l'étude

La mission du présent marché consiste à réaliser un inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur le territoire de communes situées sur les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres (cf. Article 4 Périmètre de l'étude).

Ainsi, cette étude doit permettre :

- de délimiter et cartographier les zones humides de façon précise, selon la méthode validée par la CLE du SAGE Vendée et du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin,
- de recenser les zones humides, les plans d'eau et le réseau hydrographique en lien avec ces zones humides à l'échelle communale ou intercommunale,
- de caractériser les zones visitées à l'aide de la fiche terrain proposée dans le présent CCP,
- de sensibiliser la population aux problèmes liés à la protection des zones humides par l'animation d'un groupe d'acteurs locaux

La méthode employée par le prestataire doit répondre aux « **modalités d'inventaire des zones humides** » validées par le Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée le 17 mai 2010 et à celles validées par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin le 1 Juin 2010. Ces documents sont disponibles sur le site internet : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

Article 2. Contexte de l'étude

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Consciente de l'importance de ces milieux, les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vendée et Sèvre Niortaise-Marais Poitevin ont inscrit la connaissance et la préservation des zones humides comme un des enjeux majeurs pour leur bassin. Elles demandent donc que des inventaires communaux des zones humides soient réalisés Cette mesure est en concordance avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 (SDAGE) du bassin « Loire Bretagne » qui se fixe notamment comme objectif la préservation des zones humides et de la biodiversité (disposition n°8).

Article 3. Parties prenantes

L’Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise est commanditaire de la prestation définie dans le présent cahier des charges.

Les **communes**, représentées par les Maires, sont destinataires et utilisatrices des résultats de cette étude.

contacts :

L’Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise

Structure porteuse de la CLE du SAGE du Vendée

Maison du département BP 531 - 79 021 NIORT CEDEX

Tél : 05 49 06 79 79 / fax : 05 49 06 77 71 / e-mail : contact@sevre-niortaise.fr

Animateur du SAGE Vendée : Laure THEUNISSEN

Animateur du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin : François JOSSE

Géomaticienne : Maude THOLLY

Article 4. Périmètre de l'étude ; identification des lots

Les études seront réalisées sur les communes intégrées dans l’un des deux SAGE.

Certaines communes ont donné leur accord ou sont pressenties pour réaliser l’inventaire. Elles sont listées et distribués par lot géographique comme le présente le tableau ci-dessous :

n° du lot géographique	NOM_COM	secteur géographique	Total
☐ Lot 1	☐ AIFFRES	☐ plaine calcaire	2 296 ha
	☐ LA COUARDE	☐ Tête de bassin versant	1 510 ha
	☐ SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	☐ secteur calcaire et fond de vallée	125 ha
	☐ SCILLE	☐ socle (Massif armoricain)	1 150 ha
Total Lot 1			5 081 ha
☐ Lot 2	☐ BENET	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	2 890 ha
	☐ BOUILLE-COURDAULT	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	427 ha
	☐ FONTAINES	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	657 ha
	☐ MONTREUIL	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	599 ha
	☐ NIEUL-SUR-L'AUTISE	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	2 149 ha
	☐ SAINTE-GEMME-LA-PLAINE	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	2 564 ha
	☐ VELLUIRE	☐ plaine calcaire (bordure du MP)	505 ha
Total Lot 2			9 791 ha
☐ Lot 3	☐ BREUIL-BARRET	☐ socle (Massif armoricain)	1 458 ha
	☐ LONGEVES	☐ secteur calcaire	1 078 ha
	☐ PISSOTTE	☐ Transition Plaine Massif armoricain	855 ha
	☐ SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	☐ Transition Plaine Massif armoricain	1 650 ha
	☐ SERIGNE	☐ secteur calcaire	1 780 ha
Total Lot 3			6 821 ha

Tableau 1 *Distribution par lot des communes et leur Superficie maximum à inventorier en ha*

La superficie maximum à inventorier en ha doit être considéré comme la surface de la commune à laquelle à été soustrait les surfaces en forêts gérées par l’ONF, les surfaces dans la zone humide du Marais poitevin et les surfaces imperméabilisées.

L'information sur le « **secteur géographique** » donne une première idée des densités probables de zones humides qui pourront être inventoriées.

L'effort de prospection ne peut véritablement se mesurer que sur la base des informations existantes (pré-localisation, indice de confiance) et de cette situation géographique (cf. Article 8 Documents mis à disposition à la notification du marché).

Cet inventaire des zones humides est réalisé en dehors de la « zone humide du Marais poitevin » (définition FMA).

Article 5. Contenu de la prestation

Profil du prestataire

L'analyse des critères permettant de définir sur le terrain une zone humide requiert de la part du prestataire une compétence étayée en botanique, et notamment de certaines familles (joncs, graminées, carex, ...). Le prestataire devra en plus avoir une parfaite connaissance de la typologie « Corine Biotope » afin de pouvoir définir et repérer le niveau 3 de cette typologie voire le niveau 4 pour les milieux fortement engorgés en eau.

D'autre part, le critère de la morphologie des sols étant suffisant pour définir une zone humide, le prestataire doit être aussi compétent en pédologie.

De façon secondaire, le prestataire doit aussi posséder des connaissances en matière de faune sauvage et de lecture de paysage.

Le prestataire doit en outre être capable de réaliser une telle mission en collaboration avec les acteurs locaux (groupe d'acteurs locaux, conseil municipal, Maire). Des capacités d'animation et de pédagogie sont donc nécessaires.

Le prestataire doit enfin être compétent en cartographie et maîtriser l'utilisation des Systèmes Information Géographique (SIG). Il doit en effet pouvoir répondre aux « bonnes pratiques » qu'exigent ces domaines (notamment la production de métadonnées, le respect de la topologie et du caractère jointif des différentes couches produites, une cartographie dans les règles de l'art). Il doit être capable de restituer les résultats de l'étude dans le format souhaité par le maître d'ouvrage (cf. paragraphe « Aspects cartographiques »).

L'offre de candidature devra mentionner l'identité des agents qui seront chargés de la mission. Il sera joint un CV détaillé de ces personnes précisant leur expérience professionnelle.

Principes de l'inventaire

La phase de terrain a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation des zones humides. Il sera aussi identifié certaines zones aquatiques pouvant être liées de façon étroite aux zones humides, à savoir :

- Le réseau hydrographique (les fossés et cours d'eau en lien avec les zones humides - *sans effectuer de distinguo entre ces deux niveaux de réseau*),
- Les plans d'eau.

D'autre part, certains sites proches de zone humide dont le caractère est clairement expertisé comme « non humide » peuvent aussi être identifiés, notamment s'ils possèdent des fonctions intéressantes pour les problématiques étudiées (ex : zones d'expansion de crue). Il peut s'agir, dans certains cas, de zones qui ont perdu leur caractère humide suite à des activités anthropiques.

Cet inventaire ne concerne pas les zones humides artificielles (lagune, bassin d'orage, etc) mais prendra par contre en compte les sources aménagées (lavoir, abreuvoirs, etc...).

Toutes les zones humides existantes quelles que soient leurs tailles et leurs caractéristiques doivent être identifiées.

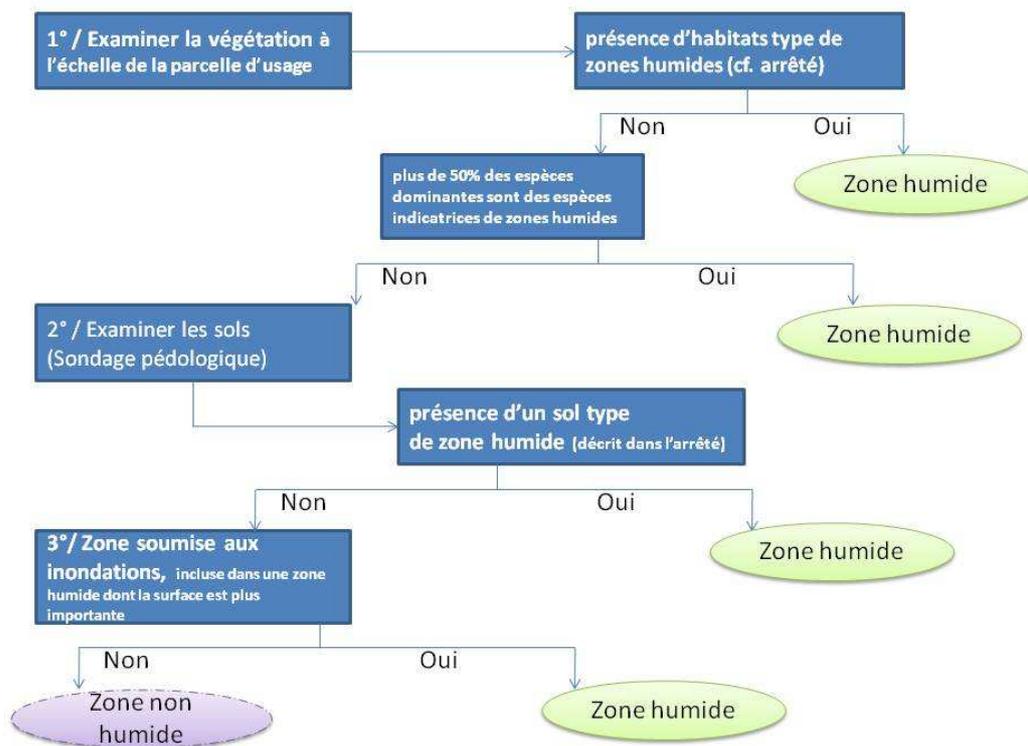
L'inventaire de terrain des zones humides est réalisé sur l'ensemble du territoire communal (à l'exception des zones imperméabilisées et des bois et forêts gérés par l'ONF et de la zone humide du Marais poitevin). Toutefois, les outils de pré-localisation mis à disposition du prestataire fournissent une information qui lui permettra d'orienter ses prospections de terrain (cf. Article 8). Des zones humides ponctuelles peuvent cependant se situer en dehors de ces enveloppes prédéfinies.

Identification et délimitation des zones humides

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants. L'enjeu de l'inventaire est toutefois de pouvoir établir de manière simple un état de connaissance sur les surfaces concernées ainsi que leurs principales caractéristiques.

Il s'agira de réaliser un inventaire, puis d'identifier les fonctionnalités et enjeux relatifs à ces zones humides dans le contexte de l'ensemble du bassin versant.

Le logigramme suivant présente la méthode à suivre pour identifier une zone humide.



A cet effet, le prestataire se reportera utilement aux éléments techniques développés dans les « **modalités d'inventaire des zones humides** » précédemment citées.

Les reconnaissances de terrain et l'étude botanique constitueront la base de l'étude demandée.

L'étude botanique se fondera sur la notion de « végétation dominée par les plantes hydrophiles ».

L'analyse pédologique (à l'aide d'une tarière) sera utilisée ponctuellement, notamment en cas d'absence de végétation caractéristique sur les sites identifiés dans la pré-localisation ou pour affiner précisément le pourtour des zones humides.

La fiche de terrain est proposée en ANNEXE 2 et permet de décrire le profil de sol sur toute sa profondeur.

La pertinence du nombre de profils à la tarière est alors laissée à l'appréciation du prestataire.

L'échelle de délimitation des zones humides sur le terrain répond à l'exigence d'un rendu cartographique à l'échelle du 1/7 000^{ème}.

Le tracé de la zone humide se cale préférentiellement sur des référentiels tels que les photographies aériennes (BD Ortho de l'IGN) et le parcellaire (BD Parcellaire). En effet, l'unité de cartographie la plus précise reste la parcelle d'usage car on peut constater que la physionomie de la végétation, quand elle existe, y est homogène du fait d'une gestion identique.

Une attention particulière sera donnée à :

- la délimitation et caractérisation des terres labourables (grandes cultures, maraichage et prairie temporaire),
- la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaire.

Les bandes enherbées et ripisylve ne sont pas à cartographier. Il en est de même pour les zones humides linéaires d'une largeur inférieure à 7 m. Un code Corine biotope ne leur est pas affecté, mais la rubrique « remarques » de la fiche terrain fait mention de la présence de l'une ou l'autre de ces types de zones humides.

En cas de difficultés pour la délimitation d'une zone humide, le prestataire de service ou le chargé de mission « zones humides » réalisent une expertise complémentaire au cas par cas.

Bancarisation de la donnée

Le logiciel Gwern développé par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) est l'outil retenu pour la bancarisation des données relatives aux zones humides inventoriées dans le cadre de cette étude.

Ce logiciel est libre d'accès. Le prestataire fera une simple demande de mise à disposition de l'application Gwern directement auprès du FMA. Il est à noter que l'utilisation de l'application Gwern ne nécessite pas pour le prestataire de posséder le logiciel Access.

Le prestataire de service pourra se reporter de manière utile à la bibliographie existante sur cet outil (www.zoneshumides29.fr).

Caractérisation

Le tableau ci-contre (Tableau 2) présente une partie des rubriques identifiées dans la base de données Gwern. On y distingue les descripteurs de zones humides dont le remplissage est à caractère obligatoire (**au nombre de 28**). Les informations proviennent soit :

- de la reconnaissance de terrain,
- d'une analyse technique après reconnaissance de terrain,
- des contributions du groupe d'acteurs locaux.

Les 17 autres descripteurs proposés dans la base Gwern ne sont pas à remplir :

Espèces animales ; Fonction(s) biologique(s) ; Menace(s) ; Niveau de menace ; Contexte d'intervention ; faisabilité d'intervention ; Niveau de priorité ; Préconisation d'action ; Recommandation(s) technique(s) et modalité(s) de mise en œuvre ; Instrument(s) de protection ; Statut(s) foncier(s) ; Valeur(s) socio-économique(s) ; Zonage PLU ; Fonction(s) épuratrice(s) ; Fonction(s) majeur(s) ; Proposition ZHIEP ZSGE ; Valeur(s) majeure(s)

Tableau 2 **Ensemble des descripteurs disponibles dans Gwern : distinction entre « saisie obligatoire », « saisie optionnelle » et « saisie à ne pas réaliser »**

Saisie Base de Données	rubrique	descripteur	Descripteurs proposés pour la Fiche terrain	
Saisie obligatoire dans Gwern	RUBRIQUE "GENERAL"	Critère(s) de délimitation	Obligatoire	
		Hydromorphie du sol	Obligatoire	
		Id_nom du site fonct° d'appartenance	Obligatoire	
		Position topographique	Obligatoire	
		Remarque générale	Obligatoire	
		Toponyme	Obligatoire	
		Typologie Habitat Corine Biotope	Obligatoire	
		Typologie Habitat Corine Biotope secondaire	Obligatoire	
	RUBRIQUE "hydrologie"	Diagnostic hydrologique	Obligatoire	
		Etendue de submersion	Obligatoire	
		Fonction(s) hydraulique(s)	non	
		Fréquence de submersion	Obligatoire	
		remarque se rapportant aux données hydrologiques	peut être indiqué sur la fiche	
		Type(s) et permanence des entrées d'eau	Obligatoire	
	RUBRIQUE "biologie"	Espèces végétales	Obligatoire	
		Etat de conservation du milieu	Obligatoire	
		remarque se rapportant aux données biologiques	peut être indiqué sur la fiche	
	RUBRIQUE "bilan"	Atteinte(s)	Obligatoire	
		Remarque concernant le bilan	peut être indiqué sur la fiche	
	RUBRIQUE "contexte"	Activité(s) et usage(s) autour de la zone	Obligatoire	
		Activité(s) et usage(s) de la zone	Obligatoire	
		remarque concernant le contexte	peut être indiqué sur la fiche	
	RUBRIQUE Validation	validation zone humide	Obligatoire	
	Saisie Obligatoire dans Table attributaire	RUBRIQUE "GENERAL"	Typologie SDAGE	Obligatoire
			Position de la zone humide dans le bassin versant	Obligatoire
		RUBRIQUE "hydrologie"	Connexion au réseau hydrographique	Obligatoire
		RUBRIQUE "contexte"	Gestion actuelle	Obligatoire

Le prestataire identifie aussi les sites fonctionnels de zones humides et complète à cet effet ces informations dans la base Gwern. On entend par « site fonctionnel » le regroupement de zones humides permettant un fonctionnement ainsi qu'une gestion cohérents de ces zones.

Reconnaitances de terrain

Les reconnaissances de terrain sont obligatoires et systématiques. Tout le territoire de la commune doit être parcouru (à l'exception des secteurs imperméabilisés et des bois et forêts gérés par l'ONF). Cependant, l'effort d'investigation se concentrera principalement sur les secteurs recensés préalablement dans la phase de pré-localisation.

La caractérisation de chaque zone visitée sera réalisée au moyen de la fiche terrain proposée dans les « **modalités d'inventaires des zones humides** » et jointe en ANNEXE 1.

Période d'investigation

Les investigations de terrain devront commencer dès réception de l'ordre de service. Néanmoins pour certaines communes un calendrier est déjà envisagé :

Période d'investigation

Tableau 3 **Période d'investigation préconisée pour chaque commune à inventorier**

	Période prévisionnelle d'engagement de la phase terrain
Lot N°1	
AIFFRES	Novembre 2010
ST-MAIXENT L'ECOLE	Novembre 2010
LA COUARDE	Janvier-Février 2011
SCILLE	Janvier / février 2011
LOT N°2	
BENET	Février - Mars 2011
BOUILLE-COURDAULT	Novembre 2010
FONTAINES	Novembre 2010
MONTREUIL	Janvier- Février 2010
NIEUL-SUR-L'AUTISE	Novembre 2010
STE-GEMME LA PLAINE	Novembre 2010
VELLUIRE	Novembre 2010
LOT N° 3	
BREUIL-BARRET	Novembre 2010
LONGEVES	Février Mars 2011
PISSOTTE	Février Mars 2011
SERIGNE	Novembre 2010
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	Novembre 2010

Article 6. Contenu de la prestation

Aspects cartographiques

Le prestataire doit disposer d'un logiciel de SIG approprié.

- Les entités « zones humides » surfaciques sont digitalisés sous une forme numérique et géoréférencées dans un Système d'Information Géographique (compatible au format shape d'Esri) à l'échelle du 1/5 000^{ème} pour assurer un rendu cartographique final au 1/7 000^{ème}.
- Les relevés ponctuels sont enregistrés dans un tableau. Les points de levés sont identifiés grâce à leurs coordonnées XY à l'aide d'un GPS. Ils localisent, entre autres, les sources, les espèces protégées, les frayères, les profils tarière ou pédologique réalisés...
- Les relevés linéaires (réseau hydrographique) font l'objet d'une couche SIG polyligne. Ces objets **doivent être digitalisés dans le sens d'écoulement**.

Des couches SIG « type » pourront être fournies par l'IIBSN à titre d'exemple.

Concertation

Il est préconisé d'instaurer une **démarche de concertation** au plus près du terrain pour sensibiliser les acteurs locaux à la préservation des zones humides. L'atout majeur d'un inventaire à l'échelle de la commune réside en effet la mobilisation du savoir local. Il est envisagé de prendre en compte cette connaissance par la constitution de groupes d'acteurs locaux à l'échelle de chaque commune avec l'appui du Maire.

Le groupe d'acteurs locaux est créé sur proposition du Maire et validé en conseil municipal.

Animation du groupe d'acteurs locaux

Réunions

Le prestataire de service anime les réunions du groupe d'acteurs locaux. Ce groupe d'acteurs assiste à :

- une réunion de **lancement** qui vise à expliquer :
 - la définition et les fonctions d'une zone humide,
 - l'origine et les conséquences règlementaires possibles de l'inventaire,
 - la démarche employée.

Au cours de cette réunion, le chargé de mission « zones humides » ou le prestataire fait part d'un **planning prévisionnel de terrain** visant à établir un échéancier pour les différents secteurs de la commune. Afin de permettre l'information de tous les acteurs, ce planning peut ensuite être affiché en mairie et diffusé par le bulletin municipal. Si nécessaire, certains propriétaires fonciers pourront être mis au courant de ce planning par la mairie.

Il est d'autre part conseillé aux exploitants agricoles fermiers de transmettre l'information à leurs propriétaires.

- une (ou plusieurs) réunion (s) de restitution au cours de laquelle le résultat de l'expertise est présenté, analysé et discuté.

Une (ou plusieurs réunions) de terrain peut(vent) en outre être organisée(s) afin de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthode employée sur le terrain pour la délimitation et la caractérisation des zones humides (une réunion obligatoire).

Le prestataire prépare les courriers d'invitation pour le compte la commune, qui en assure ensuite l'envoi et, si nécessaire, l'affranchissement.

Recueil de l'information

Pour chaque zone humide ou unité fonctionnelle de zones humides, les informations suivantes pourront être vérifiées auprès des membres du groupe d'acteurs locaux (cf. Tableau 4).

Tableau 4 Ensemble des descripteurs pouvant être communiqués par le groupe d'acteurs locaux complétant l'expertise du prestataire

☐ RUBRIQUE "bilan"	☐ Atteinte(s)
	☐ Remarque concernant le bilan
☐ RUBRIQUE "biologie"	☐ Espèces végétales
	☐ remarque se rapportant aux données biologiques
☐ RUBRIQUE "contexte"	☐ Activité(s) et usage(s) autour de la zone
	☐ Activité(s) et usage(s) de la zone
	☐ Gestion actuelle
	☐ remarque concernant le contexte
☐ RUBRIQUE "GENERAL"	☐ Critère(s) de délimitation
	☐ Remarque générale
☐ RUBRIQUE "hydrologie"	☐ Diagnostic hydrologique
	☐ Etendue de submersion
	☐ Fonction(s) hydraulique(s)
	☐ Fréquence de submersion
	☐ remarque se rapportant aux données hydrologiques
	☐ Type(s) et permanence des entrées d'eau
	☐ Type(s) et permanence des sorties d'eau
☐ RUBRIQUE Validation	☐ Identification "zone humide" ou "zone non humide"

Communication

La commune souhaite faire une large communication auprès des acteurs locaux. A cet effet, la commune prévoit de prendre à sa charge (conception, rédaction et divulgation) les éléments de communication suivants :

- Bulletin communal
- Articles de presse
- Page internet du site de la collectivité
- Réunion publique de présentation
- Brève distribuée dans les boîtes aux lettres
- Délibération du conseil municipal,
- Courrier aux exploitants agricoles concernés par l'étude et à la chambre départementale d'agriculture. (**obligatoire**)

Article 7. Récapitulatif du déroulement de la prestation

L'Institution souhaite que le diagnostic soit participatif et retient donc les étapes suivantes de concertation. Le prestataire doit donc tenir compte de ces éléments dans sa prestation:

Tableau 5 Synthèse des étapes de l'inventaire ; relation prestataire / commune (cf. modalités d'inventaires)

	Réunion	Objet	Résultats	Présence du prestataire	Option retenue par le Maître d'ouvrage oui / non
ETAPE 1	Prise de contact avec le Maire	Présentation de la problématique et du déroulement de l'inventaire		OUI	
ETAPE 2	Réunion du Conseil municipal	Validation de la composition du groupe d'acteurs locaux en Conseil municipal sur proposition du Maire <i>OPTION : Présentation de la problématique et du déroulement de l'inventaire</i>		NON	NON
ETAPE 3	1ère réunion = installation du groupe d'acteurs locaux	Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	Programmation d'un planning d'inventaire	OUI	
ETAPE 4	Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain		OUI	Obligatoire Lot 3 SAGE Vendée Lot 1 et Lot 2 selon commande
ETAPE 5	Réalisation de l' inventaire de terrain et cartographie	Identification et caractérisation Rencontre sur le terrain avec les acteurs qui le souhaitent Analyse des résultats	Cartographie et caractérisation des zones humides communales	OUI	
ETAPE 6	2ème réunion = Restitution auprès du groupe d'acteurs locaux (3ème réunion si nécessaire)	Restitution d'un dossier (état général, carte, fiches descriptives)	Discussion des résultats	OUI	
ETAPE 7	Présentation des résultats en réunion publique OPTION	Présentation des résultats d'inventaire sur carte	Prise en considération des observations	OUI	Lot 1, Lot 2 et Lot 3 selon commande
ETAPE 8	Réunion du Conseil municipal	Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides	Document de travail pour l'élaboration future des documents d'urbanisme et autres documents de planification de la commune	OUI	
ETAPE 9	Réunion du Comité technique	Préparation de la Validation de l'inventaire (démarche et méthodologie) par la CLE		NON	
ETAPE 10	Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée	Validation de l'inventaire (démarche et méthodologie)		NON	

La **réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux** est obligatoire pour le **Lot 3 SAGE Vendée**. Elle n'est pas à réaliser pour les deux autres lots.

Les étapes 4 et 5 peuvent être interverties.

Il est précisé que les étapes 9 et 10 engagent aussi le prestataire. Ce dernier peut en effet être sollicité et amené à modifier ou revoir certains éléments de l'inventaire fournis à la commune s'il s'avère à l'analyse que l'inventaire ne répond pas aux critères de validation de la CLE.

Le prestataire assure l'animation pour toutes les réunions pour lesquelles sa présence est requise, comme il l'est indiqué dans le tableau ci-dessus.

Au préalable à cette démarche, l'Institution peut aussi prévoir une (ou des) réunions préparatoires.

Le prestataire retenu aura également pour mission de rédiger les comptes rendus de réunions associés à ce projet.

Article 8. Documents mis à disposition à la notification du marché

Données mises à disposition par le maître d'ouvrage IIBSN

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise met à disposition du prestataire les données disponibles après signature d'une licence d'utilisation des données. Les sources de données suivantes seront disponibles :

- Enveloppes de probabilité de présence des zones humides produites par l'Agrocampus de Rennes (cf cartes en ANNEXE 3)
- Pré-localisation IIBSN des zones humides (2007) (cf cartes en ANNEXE 3)
- Carte de probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance) (cf. cartes en ANNEXE 4 fournies à titre d'exemple)
- Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000
- Limites communales

Nous attirons l'attention sur le fait que les enveloppes de probabilité de présence des zones humides produites par l'Agrocampus de Rennes sont fiables sur le secteur de socle (massif armoricain. Sur le secteur de plaine, cette pré-localisation peut sur-estimer les surfaces. C'est pour cette raison qu'il a été établi un indice de confiance sur la base de l'ensemble des données structurelles disponibles (géologie, remontée de nappe, pédologie, inondation, données naturalistes existantes...).

NB : Pour les communes de Nieul sur l'Autize (lot 2) et Longèves (lot 3), les Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000 recouvrent des surfaces importantes dans les vallées de l'Autize et de la Longèves. Cette expertise est à prendre en compte. (cf. ANNEXE 5).

Autres données pour le lot 2 & lot 3

La DREAL Pays de la Loire met à disposition sur son site internet :

- la pré-localisation des marais et zones humides (http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=410)
- les inventaires et mesures de protection existants sur la région

Convention de mise à disposition

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise fournira au prestataire dans la mesure du possible les données suivantes après signature d'une convention de mise à disposition :

- le cadastre (dxf, edigeo) (pour le département 85) ou la BD parcellaire (pour le département 79)
- l'Ortho photos (ecw) (pour le département 79 et 85)
- le Scan 25 (pour le département 79 et 85)

Article 9. Restitution et documents attendus

Restitution finale à la commune

A l'échelle de chaque commune inventoriée, le rendu se fera sous format papier et informatique:

⌘ Format papier

La restitution sous format papier comprendra en 3 exemplaires

- un rapport final de l'étude incluant notamment :
 - Une présentation générale des zones humides inventoriées sur le territoire avec un bilan quantitatif (proportion de zones humides sur la superficie communale, proportion des types de zones humides sur la commune, etc.), un bilan qualitatif (état des zones humides, intérêt patrimonial éventuel, espèces protégées éventuellement rencontrées, etc.) et la production de cartes thématiques sur la base de la caractérisation réalisée.
 - Les limites de l'inventaire réalisé et les difficultés rencontrées,
 - Les éventuelles parties du territoire communal où la démarche d'inventaire des zones humides n'aura pas pu être conduite par défaut d'accès aux parcelles,
 - Tout autre aspect méritant d'être développé au regard des observations faites sur le terrain.
 - Un bilan de la démarche (composition de groupe d'acteurs locaux, nombre de réunions, calendrier de réalisation, participation des acteurs à la réalisation de l'inventaire, etc.).

- un atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7 000ème en format A3 (2 fonds cartographiques distincts = Bd Ortho et scan 25) (NB : un modèle de ces cartes est éventuellement disponible à l'IIBSN)

Y figurent les zones humides selon la typologie Corine biotope niveau 3 ou plus (code couleur distinct) avec l'identifiant Gwern, le réseau hydrographique, les plans d'eau et les objets ponctuels inventoriés, les limites communales

Il est mentionné sur chaque carte de l'atlas le référentiel géographique qui a servi à la saisie.

- une carte imprimée au format A0 (ensemble du territoire communal) des zones humides inventoriées identifiée par le code Corine biotope niveau 1.

- une copie des fiches terrain

L'ensemble des documents papier sera fourni en deux fois :

- **Sous forme provisoire avant la réunion de restitution aux acteurs locaux (étape 6),**
- **Sous forme définitive après la réunion du conseil municipal (étape 8).**

⚡ Format informatique

La restitution sous format informatique comprendra un DVD-Rom en 3 exemplaires compilant :

- ☐ le rapport final de l'étude (format word et pdf),
- ☐ l'atlas cartographique au 1/7 000ème (format .mxd (SIG) et pdf),
- ☐ la Base de données Gwern complétée (formulaires saisis et photos),
- ☐ le Tableau « excel » des relevés ponctuels,
- ☐ la couche SIG polygone au format shape (couche type IIBSN),
- ☐ la couche SIG polyligne au format shape (avec une *digitalisation dans le sens d'écoulement*) (couche type IIBSN).

Il est produit les métadonnées relatives aux couches d'information géographique. Pour toutes les données produites, il sera précisé :

- sa source (terrain, enquête, traitement...),
- son producteur (organisme), son système de géo-référencement,
- **sa date et l'échelle de saisie** des données,
- la généalogie.

Propriété des données

Conformément à l'option A de l'article 25 du CCAG prestations intellectuelles, le pouvoir adjudicateur et les communes concernées se voient « concéder le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes ».

Le lieu de livraison des livrables (papier et informatique) est le siège de l'IIBSN.

Restitution finale à la structure porteuse du SAGE

Un exemplaire des documents présentés dans le paragraphe précédent sera remis à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise.

L'Institution fera alors une vérification des données transmises, pour le compte de la commune. La cellule animation du SAGE doit en effet être en mesure de présenter les résultats de l'inventaire en comité technique « zones humides » et en CLE du SAGE Vendée.

L'ensemble des inventaires seront compilés à l'échelle du bassin versant et feront ensuite l'objet d'un traitement particulier.

Article 10. Lieu d'exécution

Lieu d'exécution des réunions et rencontres

L'ensemble des réunions et rencontres se situent de façon préférentielle sur les communes concernées.

Le prestataire peut être amené à rencontrer des partenaires qui l'appuieront dans sa démarche d'inventaire au niveau départemental et / ou régional.

Article 11. Pénalités pour retard

En cas de retard dans la livraison des documents à la phase ou étape voulue, une pénalité journalière de 100 € sera appliquée à l'encontre du titulaire du marché.

Le montant de cette pénalité sera déduit d'office des sommes dues au prestataire.

Article 12. Obligations du prestataire

Obligations du prestataire

Le prestataire doit se soumettre aux exigences de transparence et s'engager à informer le pouvoir adjudicateur de toutes les étapes nécessaires à la bonne réalisation de la mission, ainsi qu'à lui transmettre les documents demandés dans le présent cahier des charges, dans les délais précisés.

Obligation de discrétion et propriété intellectuelle

Le prestataire s'engage à ne pas utiliser sans l'accord de la commune concernée, ses connaissances sur les prestations et objet du marché, pour accéder ou permettre à des tiers d'accéder aux informations détenues par la commune.

Pour des raisons de confidentialité, les documents transmis doivent distinguer, le cas échéant, les informations « Grand Public » et les informations « Spécialisées et/ou Réservées ».

Délai de garantie

Afin de permettre à la commune et la structure porteuse du SAGE de vérifier les documents et la bonne intégration dans le S.I.G, il est fixé un délai de garantie de **six mois**. Pendant cette période, le pouvoir adjudicateur peut demander au prestataire de modifier et/ou de compléter les documents qu'il a remis.

Article 13. Dérogation au CCAG

Le CCAG de prestations intellectuelles s'applique au présent marché de prestation.

L'article 11 du présent document déroge à l'article 14 du CCAG prestations intellectuelles.

A Le,
Le prestataire
Mention "lu et approuvé"
cachet et signature

Annexes

ANNEXE 1. Fiche terrain proposée pour l'inventaire des zones humides (en lien avec la base de données Gwern).....	23
ANNEXE 2. Fiche terrain « sondage pédologique ».....	24
ANNEXE 3. Carte des enveloppes de probabilité de présence des zones humides produites par l'Agrocampus de Rennes	25
ANNEXE 4. Carte de probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance).....	32
ANNEXE 5. Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000	33

ANNEXE 1. Fiche terrain proposée pour l'inventaire des zones humides (en lien avec la base de données Gwern)

Maitre d'ouvrage : IIBSN
 Maître d'oeuvre : IIBSN
 Date :
 Nom de l'inventaire :
 Opérateur :

Support cartographique de terrain :
 Echelle d'utilisation du support cartographique sur le terrain :
 Support cartographique de numérisation :
 Echelle de numérisation :

Typologie CORINE

- Principal :
 - Secondaire :

Position de la zone humide dans le bassin versant

Plateau Versant Fond de vallée - Talweg

Critères de délimitation

Végétation hydrophile	Pr - Sec - Compl
Hydromorphie	Pr - Sec - Compl
Topographie	Sec - Compl
Hydrologie	Sec - Compl
Aménagement humain	Sec - Compl

Critères de détermination

Espaces indicatifs	Habitat non dégradé
Habitats	Habitat partiellement dégradé
Soil (type)	Habitat fortement dégradé

Etat de conservation du milieu

Informations générales sur la zone

Identifiant Gwern :
 Identifiant Zone Humide :
 id_nom du site fond d'appartenance :
 Toponyme :
 Cours d'eau :

Espèces végétales - recouvrement

Typologie SDAGE	1 Grands estuaires	2 Biefs et estuaires moyens plats	3 Marais et lagunes ciliés	4 Marais saumâtres aménagés	5 Bordures de cours d'eau	6 Plaines alluviales	7 Zones humides de bas fonds en tête de bassin	8 Régions d'étangs	9 Bordures de plan d'eau (lacs, étangs...)	10 Marais et landes humides de plaines et plateaux	11 Zones humides ponctuelles	12 Marais aménagés à vocation agricole	13 Zones humides artificielles
-----------------	--------------------	-----------------------------------	----------------------------	-----------------------------	---------------------------	----------------------	--	--------------------	--	--	------------------------------	--	--------------------------------

Fonctionnement hydrologique

Régime de submersion

Fréquence	Entendue
Inconnu	Inconnu
Tarnais	Sans objet (tarnais)
Régulièrement	Partiellement
En permanence	Totalement

Diagnostic fonctionnement hydrologique

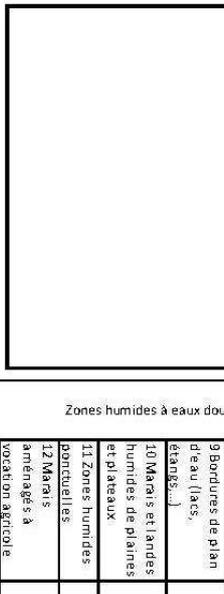
observé proche de l'équilibre naturel
 sensiblement dégradé
 dégradé
 très dégradé

Entrée

Entrée	Permanence	Sortie	Permanence
Inconnu	S - I - P - In	Inconnu	S - I - P - In
Mer/Océan	S - I - P - In	Mer/Océan	S - I - P - In
Cours d'eau	S - I - P - In	Cours d'eau	S - I - P - In
Canaux/fossés	S - I - P - In	Canaux/fossés	S - I - P - In
Sources	S - I - P - In	Sources	S - I - P - In
Nappes	S - I - P - In	Nappes	S - I - P - In
Plans d'eau	S - I - P - In	Plans d'eau	S - I - P - In
Eaux de crues	S - I - P - In	Eaux de crues	S - I - P - In
Pompages	S - I - P - In	Pompages	S - I - P - In
Ruissellement	S - I - P - In	Evaporation	S - I - P - In
Précipitations	S - I - P - In	Autres	S - I - P - In

Activité(s) et usage(s) dans la zone humide

Activité(s)	Impact
Inconnu	Inconnu
Agriculture	Agriculture
Elevage / pastoralisme	Elevage / pastoralisme
Sylviculture	Sylviculture
Aquaculture	Aquaculture
Pêche	Pêche
Chasse	Chasse
Navigation	Navigation
Tourisme et loisirs	Tourisme et loisirs
Urbanisation	Urbanisation



Validation

Zone humide	Zone non humide
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Atteinte(s)

Atteinte(s)	Impact
Assèchement, drainage	Fort - Moyen - Faible
Atterrissement, envasement	Fort - Moyen - Faible
Création de plans d'eau	Fort - Moyen - Faible
Déchargement	Fort - Moyen - Faible
Enrichissement, fermeture du milieu	Fort - Moyen - Faible
Fertilisation, amendement, phytosanitaire	Fort - Moyen - Faible
Modification du cours d'eau, canalisation	Fort - Moyen - Faible
Présence d'espèces invasives	Fort - Moyen - Faible
Remblais	Fort - Moyen - Faible
Suppression de haies, talus et bosquets	Fort - Moyen - Faible
Surfréquentation	Fort - Moyen - Faible
Fauche strate herbacée	Fort - Moyen - Faible
Urbanisation	Fort - Moyen - Faible
Eutrophisation	Fort - Moyen - Faible
Populiculture intensive ou enchevêtrement	Fort - Moyen - Faible
Surpâturage	Fort - Moyen - Faible
Mise en culture, travaux du sol	Fort - Moyen - Faible
Autres	Fort - Moyen - Faible
Aucune	Aucune

Remarques générales

Gestion actuelle

Gestion actuelle	Impact
Agriculture	Agriculture
Elevage - amendement	Elevage / pastoralisme
Fauche	Sylviculture
Pâturage	Aquaculture
Canalisation	Pêche
Présence d'espèces invasives	Chasse
Remblais	Navigation
Suppression de haies, talus et bosquets	Tourisme et loisirs
Surfréquentation	Urbanisation
Fauche strate herbacée	
Urbanisation	
Eutrophisation	
Populiculture intensive ou enchevêtrement	
Surpâturage	
Mise en culture, travaux du sol	
Autres	
Aucune	

ANNEXE 2. Fiche terrain « sondage pédologique »

FICHE DESCRIPTIVE – SONDAGES PEDOLOGIQUES

Date :
Identifiant GWERN :
Identifiant Zone Humide :
Id_nom du site fonctionnel :
Toponyme :

Coordonnées GPS

	X	Y
N°		

Numéro sondage

--	--	--

Justification du sondage

Culture		
Prairie semée		
Absence de végétation hygrophile		
Délimitation végétation mésio-hygrophile		
Autre		

Cause de l'arrêt de la description

Hz C atteint		
Hz M, R ou D atteint		
Nappe atteinte		
Profondeur suffisante		
Autre		

Remarques diverses

N° sondage	Profondeur Horizons		Horizons	Texture	N° sondage	Profondeur Horizons		Horizons	Texture
	Haut	Bas				Haut	Bas		
1					1				
2					2				
3					3				
4					4				
5					5				
N° sondage	Profondeur Horizons		Horizons	Texture	N° sondage	Profondeur Horizons		Horizons	Texture
Haut	Bas	Haut				Bas			
1					1				
2					2				
3					3				
4					4				
5					5				

ANNEXE 3. Carte des enveloppes de probabilité de présence des zones humides produites par l'Agrocampus de Rennes

NB : La **Pré-localisation IBSN des zones humides (2007)** est présentée sur les cartes suivantes en plus des enveloppes de probabilité de présence des zones humides produites par l'Agrocampus de Rennes.

Légende des cartes

Légende

-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Zone humide du Marais poitevin

Forêt (ONF)

-  Forêt domaniale
-  Autres

Prélocalisations

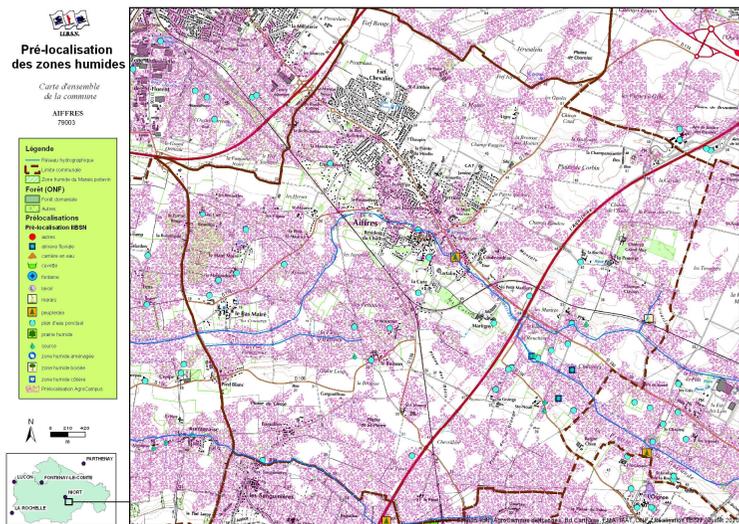
Pré-localisation IBSN

-  autres
-  annexe fluviale
-  carrière en eau
-  cuvette
-  fontaine
-  lavoir
-  marais
-  peupleraie
-  plan d'eau ponctuel
-  prairie humide
-  source
-  zone humide aménagée
-  zone humide boisée
-  zone humide côtière

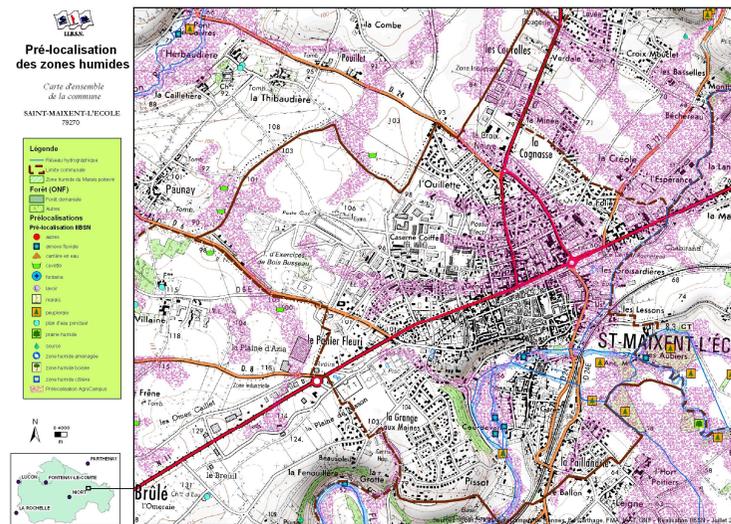
-  Prélocalisation DREAL Pays de la Loire
-  Prélocalisation AgroCampus

Lot n°1

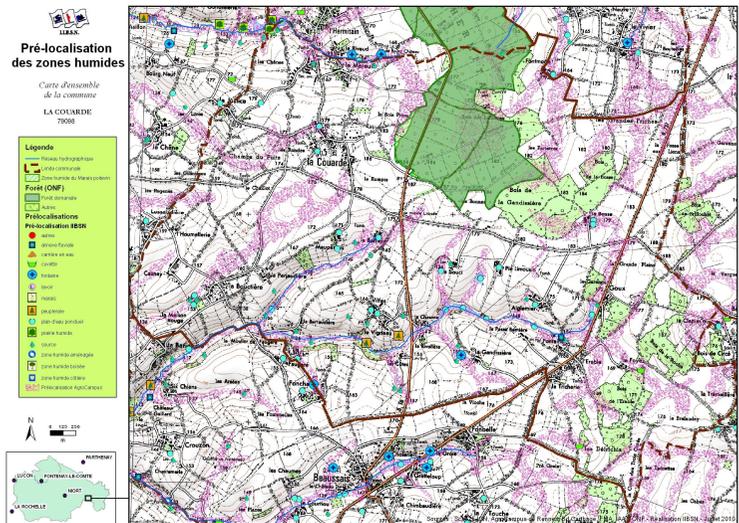
Carte 1 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = AIFFRES



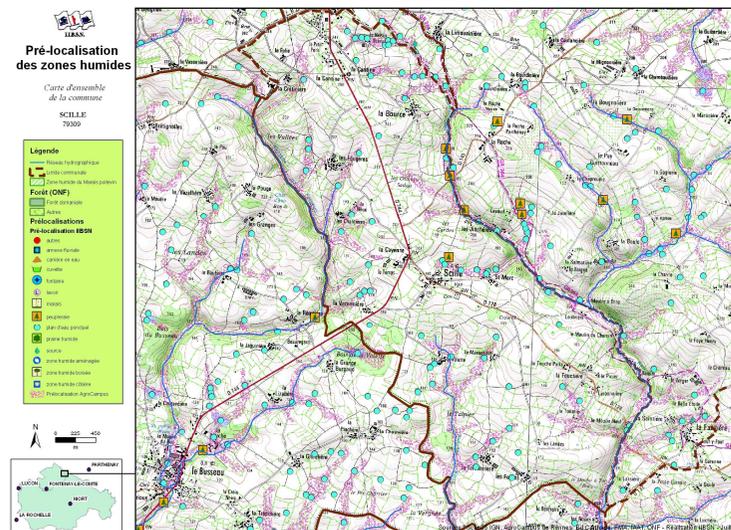
Carte 3 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SAINT-MAIXENT-L'ECOLE



Carte 2 enveloppes de probabilité de présence des zones humides= LA COUARDE

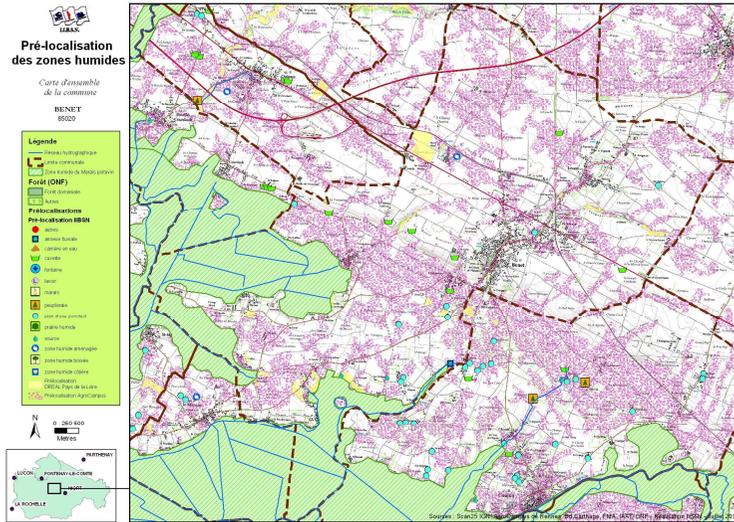


Carte 4 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SCILLE

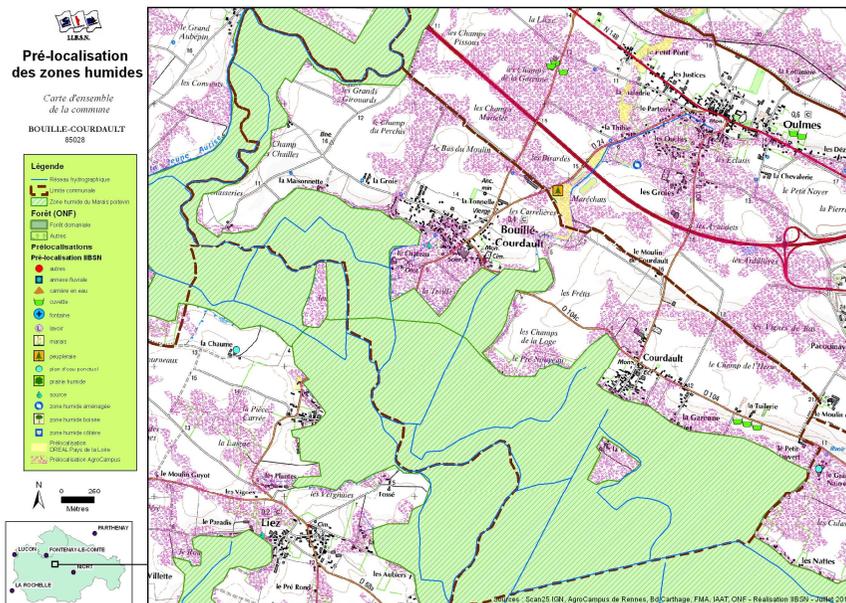


Lot n°2

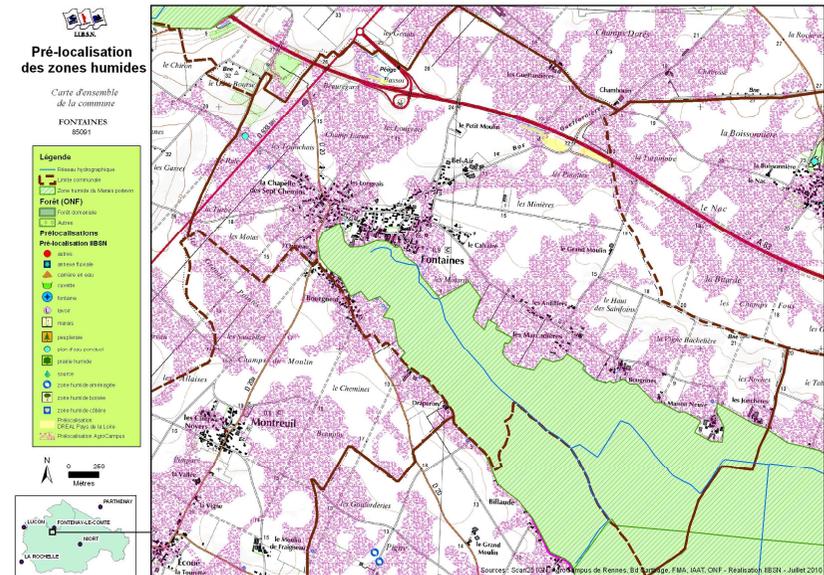
Carte 5 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = BENET



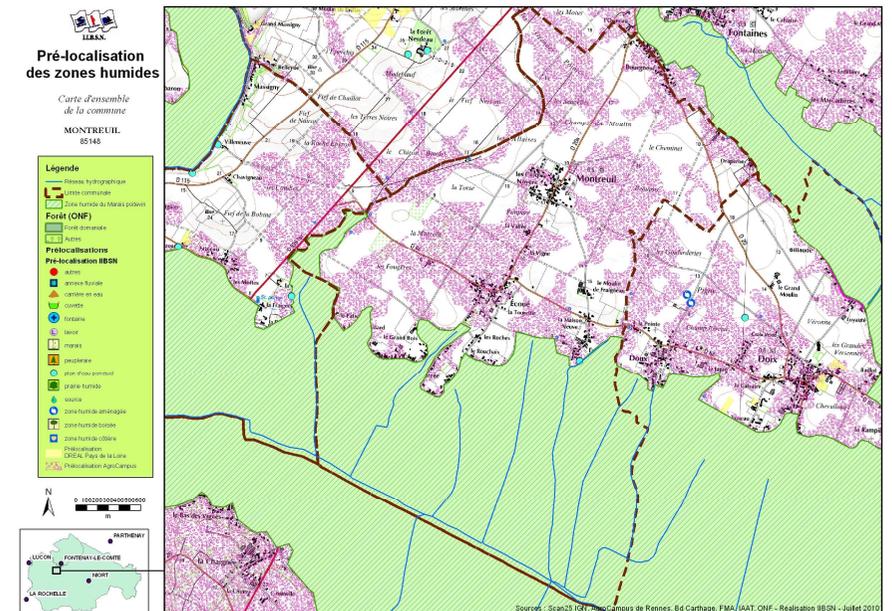
Carte 6 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = BOUILLE-COURDAULT



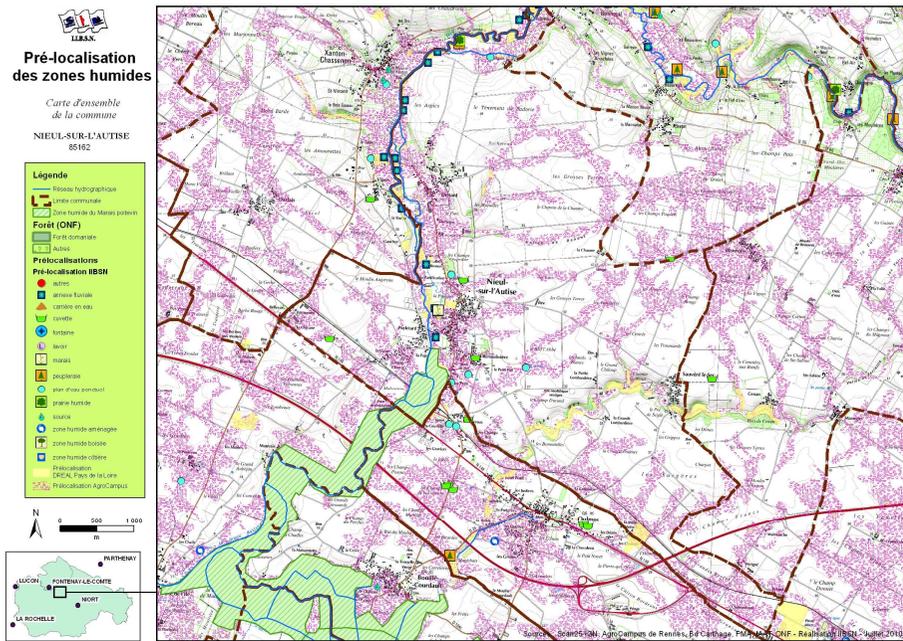
Carte 7 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = FONTAINES



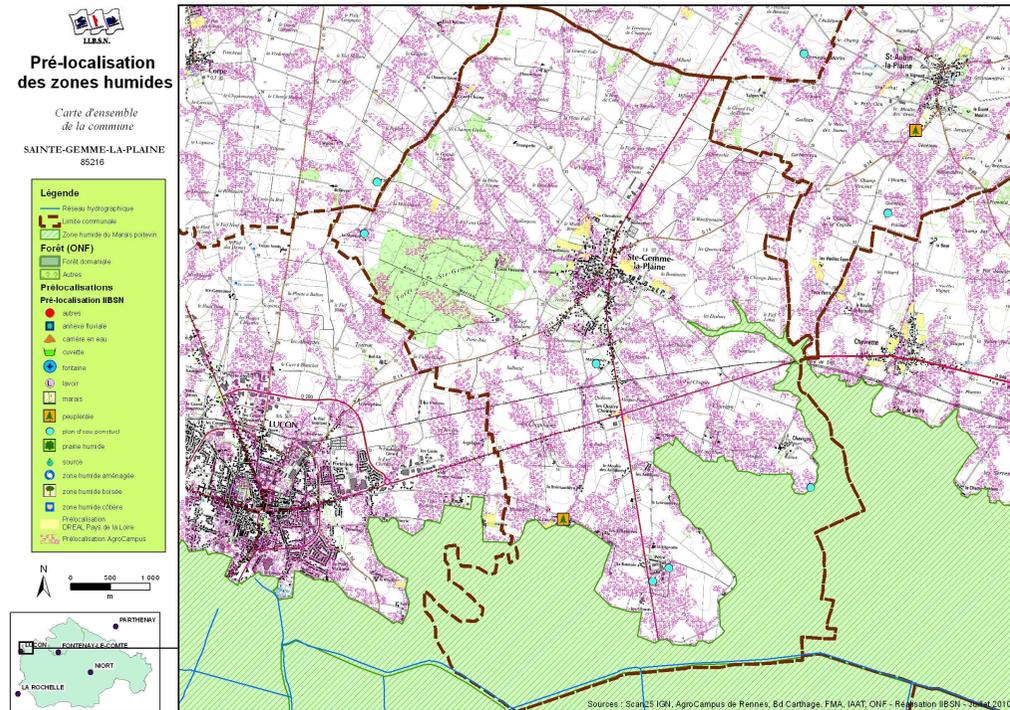
Carte 8 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = MONTREUIL



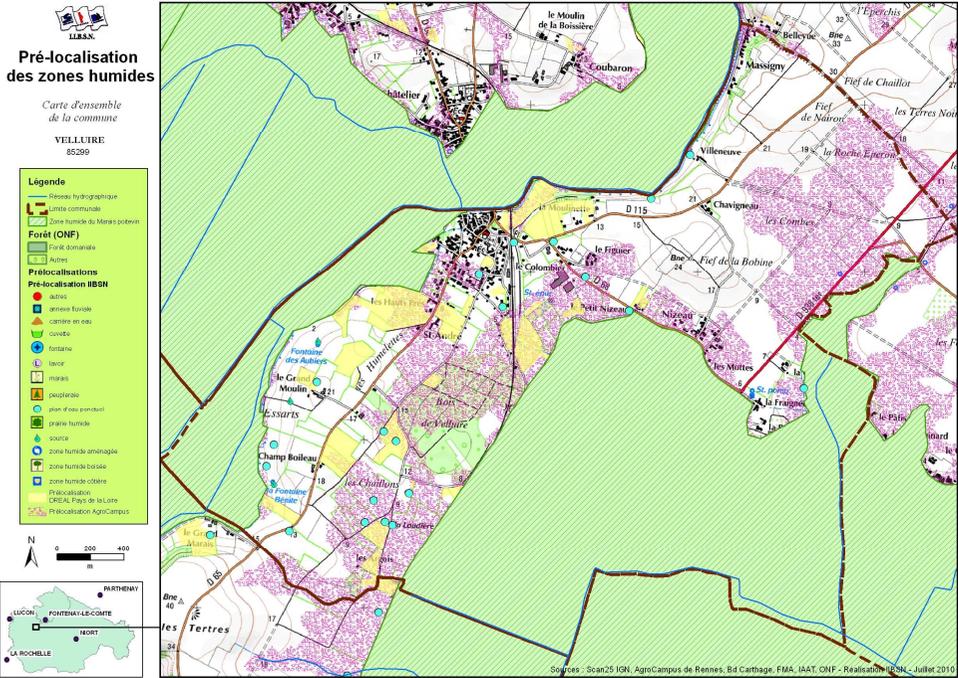
Carte 9 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = NIEUL-SUR-L'AUTISE



Carte 10 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SAINTE-GEMME-LA-PLAINE

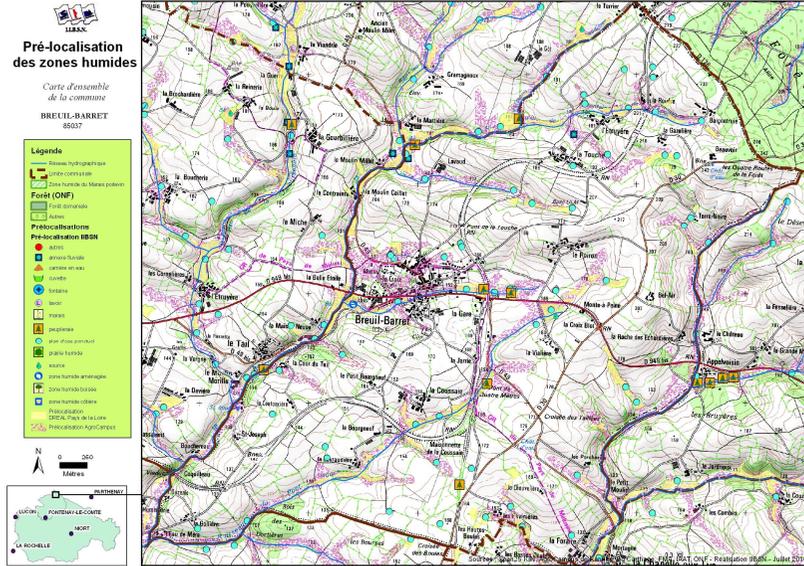


Carte 11 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = **VELLUIRE**

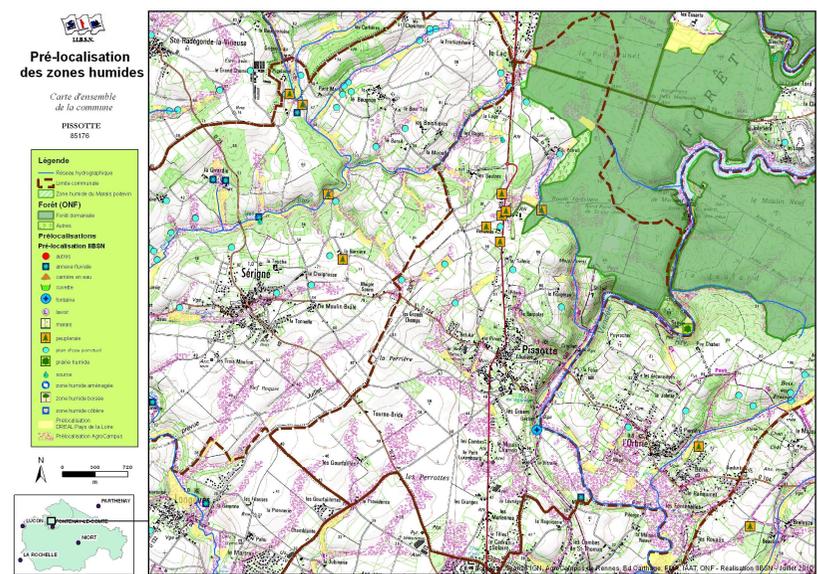


Lot n°3

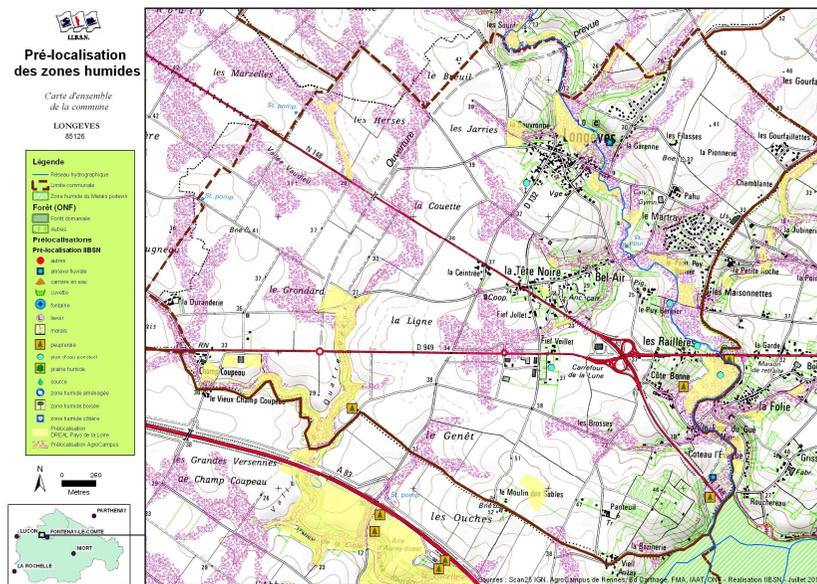
Carte 12 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = BREUIL-BARRET



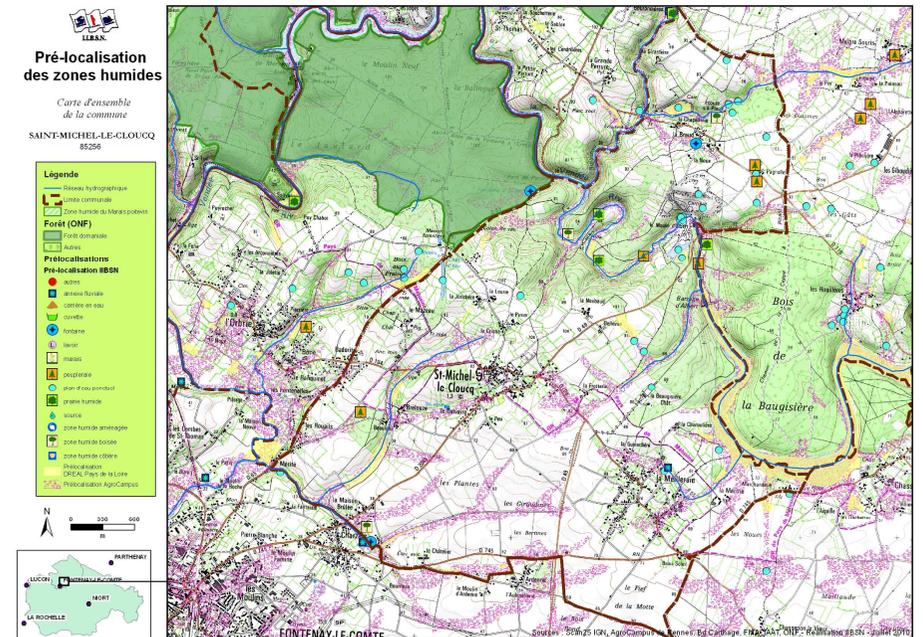
Carte 14 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = PISSOTTE



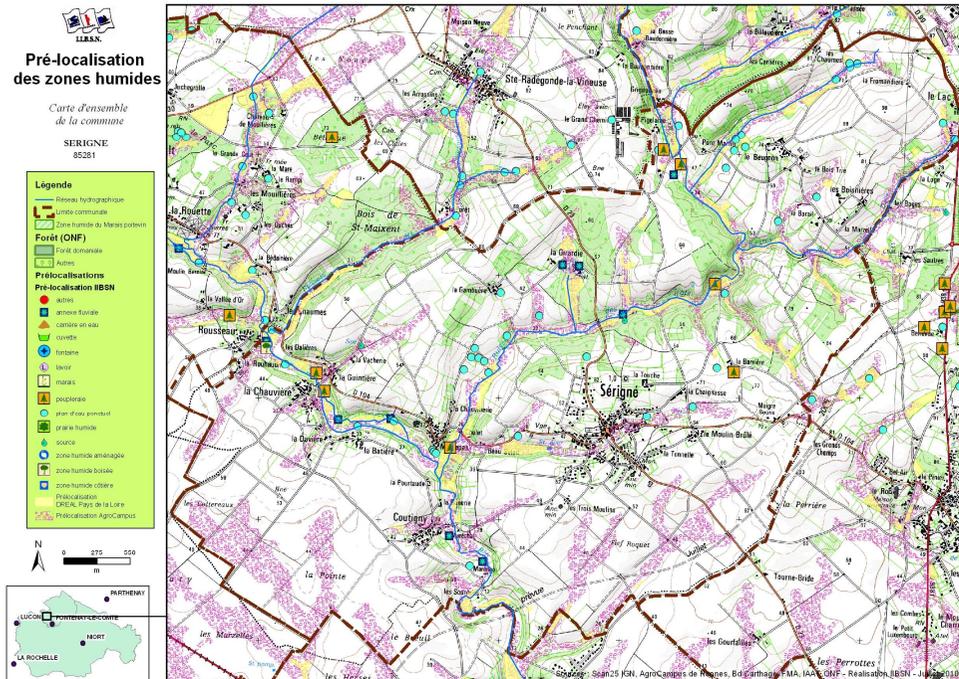
Carte 13 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = LONGEVES



Carte 15 enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SAINT-MICHEL-LE-CLOUQC



enveloppes de probabilité de présence des zones humides = SERIGNE

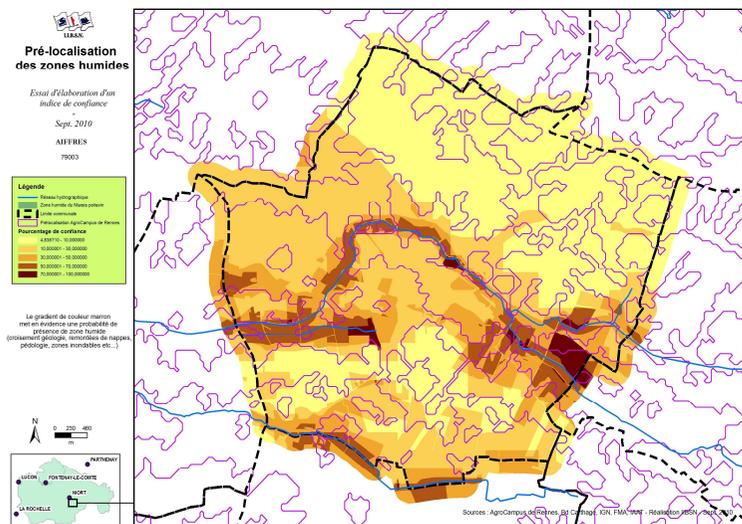


ANNEXE 4. Carte de probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)

Les présentes cartes sont fournies au prestataire à l'émission de l'ordre de service pour l'ensemble des communes à inventorier.

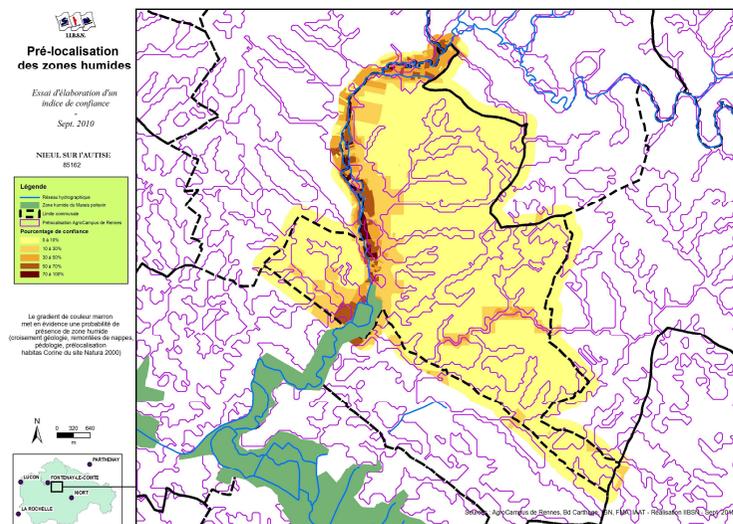
Lot n°1

Carte 17 **probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)=
AIFFRES**



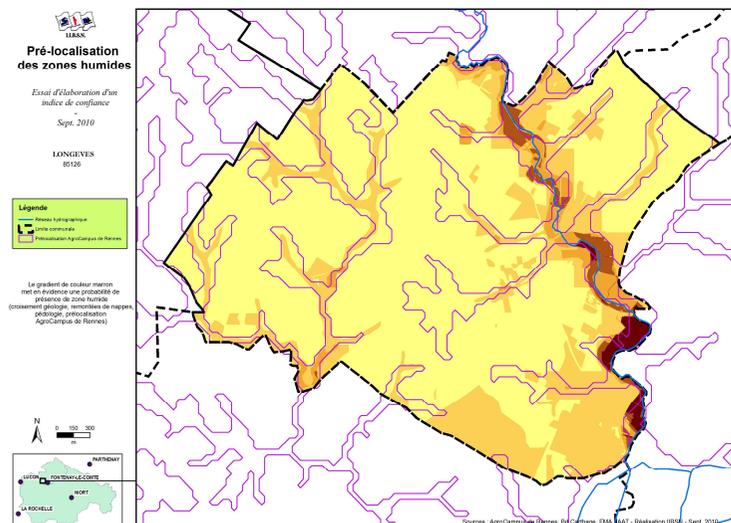
Lot n°2

Carte 18 **probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)=
NIEUL-SUR-L'AUTISE**



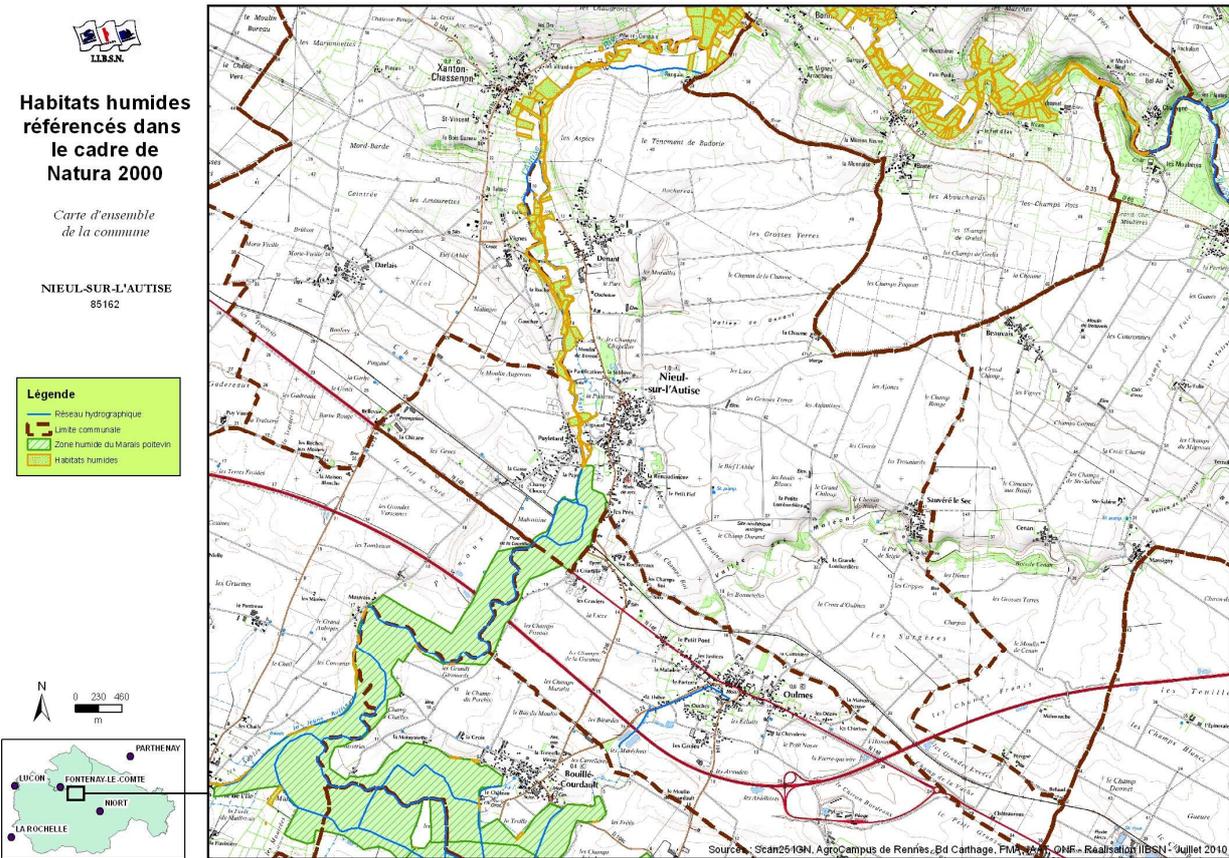
Lot n°3

Carte 19 **probabilité de présence de zones humides (Indice de confiance)=
LONGEVES 85**

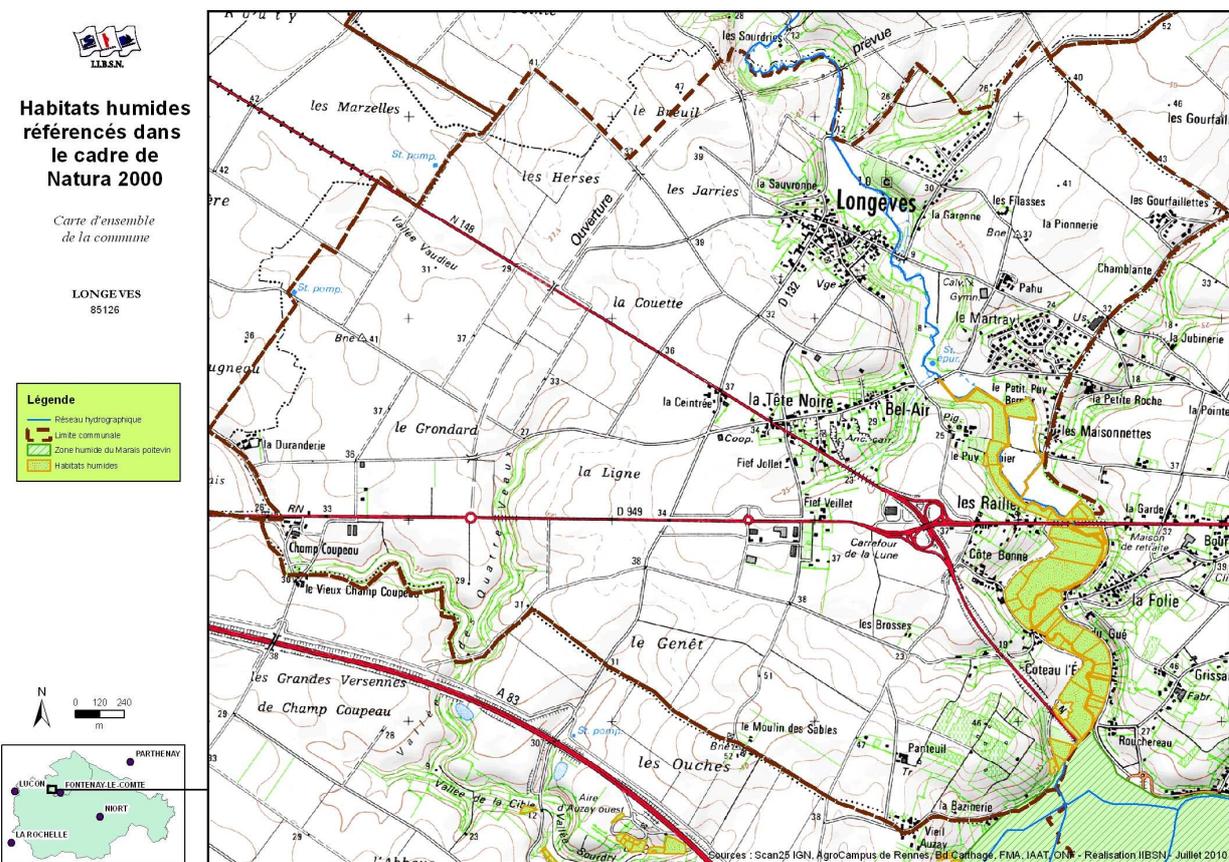


ANNEXE 5. Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000

Carte 20 Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000 NIEUL-SUR-L'AUTISE



Carte 21 Habitats naturels humides établis dans le cadre de Natura 2000 LONGEVES 85





CONTACT : Cellule animation SAGE

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE
HOTEL DU DEPARTEMENT - RUE DE L'ABREUVOIR - 79 021 NIORT CEDEX
Tél : 05 49 06 79 79 / FAX : 05 49 06 77 71 / e-mail : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr